



Le 2 février 2012,

COMMUNIQUE DE PRESSE

OGM : Bruno Le Maire promet le moratoire d'une main et organise la culture hégémonique du MON810 de l'autre

Fin janvier, Bruno Le Maire a notifié à la Commission européenne un projet d'arrêté visant à définir les conditions de la coexistence. Ce texte, téléchargeable sur le site de la Commission européenne¹, confirme les craintes des organisations paysannes, apicoles et environnementales : Bruno Le Maire a choisi son camp, celui de la contamination par les OGM !

Certains membres du gouvernement ont avoué la fragilité du moratoire devant les juridictions, et cela signifie que des cultures d'OGM pourraient intervenir en avril ou en mai. Malgré cela, Bruno Le Maire organise la coexistence la plus laxiste d'Europe. Le texte prévoit pour le maïs :

- Au choix, 50 mètres entre une parcelle GM et une culture non GM interféconde ou « l'implantation (...) d'une bordure d'une largeur minimale de 9 m constituée d'une variété de maïs non génétiquement modifié »
- Pas une ligne pour protéger l'apiculture (pour rappel, du miel contenant du pollen de maïs MON810 est invendable puisque Monsanto n'a pas demandé d'autorisation de ce pollen dans l'alimentation humaine²)
- Pas une fois n'est mentionnée l'agriculture biologique
- Rien n'est dit pour éviter les contaminations des variétés locales de maïs population, dont les agriculteurs ressèment chaque année une partie de leur récolte
- L'étiquetage « sans OGM », qui vient de faire l'objet d'un décret³ ne bénéficie d'aucune protection particulière
- Aucune explication n'est fournie quant à l'absence de prise en compte des recommandations du CEES du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) – en, l'espèce ce sont plutôt les préconisations de l'Association générale des producteurs de maïs qui ont été suivies.

¹ http://ec.europa.eu/enterprise/tris/pisa/app/search/index.cfm?fuseaction=pisa_notif_overview&iYear=2012&inum=42&lang=fr&sNLang=fr

² www.ogm-abeille.org

³ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025241412&dateTexte=&categorieLien=id>

... / ...

Si ce projet était définitivement adopté, il signerait l'arrêt de mort de l'apiculture française, de l'agriculture biologique et des semences paysannes. Nous dénonçons ces mesures en faveur d'une coexistence qui signifie la fin des filières agricoles et apicoles de qualité, cohérentes avec un développement soutenable. Nous dénonçons le double-langage du gouvernement : d'un côté, il n'a de cesse de répéter qu'il adoptera un moratoire et de l'autre, il prépare en sous main la culture hégémonique du MON810. Avons-nous encore besoin de rappeler que les Français n'en veulent pas ?! Il est inadmissible que le gouvernement se soumette au lobby au détriment des promesses faites aux citoyens !

Nous demandons instamment le retrait de ce projet de texte et l'application de la loi sur les OGM que le gouvernement a lui-même faite voter en 2008. La mise en œuvre de la loi passe par l'interdiction de la culture des OGM dans toute zone à proximité de ruchers, de cultures bios et de maïs population. Dans ce double-jeu pré-électoral, les citoyens, l'agriculture bio et l'apiculture ne seront pas les dindons de la farce.

CONTACTS

UNAF : Jean-Marie Sirvins - 06 89 37 06 12

Confédération Paysanne : Guy Kastler - 06 03 94 57 21

FNAB : Daniel Evain - 06 84 06 64 38

FNE : Lylian Le Goff - 06 72 15 22 25

Les Amis de la Terre : Patrick De Kochko - 06 17 06 62 60